

AVIS

COMMUNE D'ERPELDANGE-SUR-SÛRE

Arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a pris la décision d'autorisation suivante:

Établissement	WICKLER FRERES EXPLOITATION SARL
Emplacement	Zone industrielle 63 à L-9099 Ingeldorf (parcelle 187/1825)
N° dossier	1/22/0733 autorisé le 9 février 2024
Objet	Exploitation des établissements classés suivants : ateliers de réparation et de travail de métaux, stations de service, dépôts de gasoil, aire de lavage, dépôt pneumatique et stockage de substances et mélanges classés

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 21 février 2024) à partir du 22 février 2024 au 1^{er} avril 2024 inclus.

L'arrêté d'autorisation est déposé à l'inspection des intéressés au secrétariat communal de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre. Ils pourront y être consultés par toutes les personnes durant la période de l'affichage pendant les heures d'ouverture.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relatif aux établissements classés, un recours contre cette décision est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour, dans le délai de quarante jours à partir de la date de la publication.

Erpeldange-sur-Sûre, le 21 février 2024

Claude Gleis,
Bourgmestre



Paul Troes,
Secrétaire communal

